



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2019**

Le 9 avril 2019, à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arsac, dûment convoqué le 2 avril 2019, par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBO-Maire.

Etaient Présents : Jean-Paul BOSCH – Eric CHARBONNIER – Arlette CHAVANNE – Nadine DUCOURTIOUX – Bernadette HENRIEY – Michel HAUTIER – Jean-François INDA – Dominique LAFRENOY – Karine PEROCHON – Rosy PIRAME – Béatrice PUGINIER – Jean RENOUD – Florise SICHEL – Gérard SONGY

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Frédéric AURIER à Gérard DUBO
Régis BERNALEAU à Jean RENOUD
Véronique BRAJON à Arlette CHAVANNE
Sylvie CAPERA-VIGNES à Eric CHARBONNIER
Christophe PEPIN à Michel HAUTIER
Hélène PIQUER à Nadine DUCOURTIOUX

Secrétaire de séance : Gérard SONGY

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la réunion du 29 janvier 2019.

L'Assemblée, après avoir entendu les différents exposés, délibère ainsi qu'il suit :

FINANCES LOCALES –DOCUMENT BUDGÉTAIRE

2019.09.04-01 PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

L'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelle que dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le conseil municipal élit son Président de séance. Dans ce cas, le Maire peut assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote.

Monsieur Jean RENOUD est désigné afin d'assurer la présidence pour l'examen du compte administratif 2018.

L'Assemblée réunie sous la présidence de Monsieur Jean RENOUD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Monsieur Gérard DUBO, après s'être fait présenter le budget primitif :

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

✓ section d'investissement

- résultat de clôture de l'exercice précédent	- 262 591.62 €
- résultat de l'exercice	674 077.65 €
- résultat cumulé	411 486.03 €
- reste à réaliser	- 582 000.00 €
- résultat de clôture	- 170 513.97 €

✓ section de fonctionnement

- résultat de l'exercice précédent	210 708.15 €
- résultat de l'exercice	397 722.76 €
- résultat de clôture	608 430.91 €

✓ résultat total

1 019 916.94 €

- 2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.
- 3) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

FINANCES LOCALES – DOCUMENT BUDGÉTAIRE**2019.09.04-02 PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que les recettes et les dépenses ont été régulièrement effectuées.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la compatibilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

FINANCES LOCALES – DOCUMENT BUDGÉTAIRE**2019.09.04-03 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gérard DUBO, statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2018, constatant les éléments suivants :

✓ Résultat de la section d'investissement de l'exercice	674 077.65 €
✓ Résultat reporté de l'exercice antérieur	- 262 591.62 €
✓ Résultat comptable cumulé	411 486.03 €
✓ Restes à réaliser	- 582 000.00 €
✓ Besoins réels de financement	- 170 513.97 €
✓ Résultat réel de fonctionnement	608 430.91 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2018 comme suit :

✓ Affectation complémentaire en réserve	171 000.00 €
✓ Affectation à l'excédent reporté	437 430.91 €

FINANCES LOCALES – VOTE DES TAUX DES TAXES

2019.09.04-04 TAXES LOCALES 2019

Vu le travail effectué par les diverses commissions et le produit nécessaire au budget 2019, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les taux suivants pour l'année 2019 :

✓ Taxe d'habitation	18.50%
✓ Taxe foncière sur propriétés non bâties	49.00%
✓ Taxe foncière sur propriétés bâties	20,00%

Ces taux sont inchangés par rapport à l'année précédente.

Il est rappelé que si la suppression de la Taxe d'habitation est prévue pour tous en 2021, à ce jour les collectivités ignorent totalement comment elle sera compensée. Monsieur le Maire rappelle que cette taxe était une des seules variables d'ajustement des communes.

FINANCES LOCALES – DOCUMENT BUDGÉTAIRE

2019.09.04-05 PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Jean RENOUD présente, à partir d'une projection de tableaux synthétiques, les sections fonctionnement et investissement du budget prévisionnel.

Des précisions sont apportées sur certaines lignes budgétaires :

- **Dépenses de fonctionnement :**

011 Charges à caractère général

6042 : la ligne passe de 25 000 € à 13 000 €, dû essentiellement aux classes découvertes organisées différemment cette année, une partie sera prise en charge par la coopérative scolaire. Cette différence sera compensée par une augmentation des subventions allouées à la coopérative.

605 : passage de 4 000 € à 65 000 €. Enfouissement des lignes sur la partie France Telecom, qui était auparavant compté en investissement, mais le trésorier demande à inscrire ces dépenses en fonctionnement. Les lignes n'appartenant pas à la commune cela ne peut en effet être considéré comme des dépenses d'investissement.

6574 : subventions de fonctionnement aux associations passent de 67 000 € à 75 000 €, augmentation essentiellement due à des travaux prévus par la DFCI.

- **Recettes de fonctionnement :** peu d'évolution.

Seront inscrits à la section « **Dépenses d'investissement** », les projets et travaux sollicités par l'ensemble des Elus, à savoir :

- **Bâtiments : 318 000 €**
Comprends des travaux dans les bâtiments scolaires, salle socioculturelle, rénovation de l'ancien restaurant scolaire, rénovation du mur du cimetière, divers bâtiments.
- **Voirie et réseaux : 2 347 000 €**
Enfouissement éclairage public et France Telecom avenue du Lac et du Prince, aménagement avenue du Lac, allée du Luquet, allée de Linas, accès écoles et parking, extension réseau électrique Guiton, signalisation, effacement des pavés résine et réfection, voirie rue du Prince et Canot, chicane Lariaud, branchement AEP et assainissement Guiton, horloges astronomiques et travaux divers VRD.
- **Matériel immobilier : 90 000 €**
Matériel atelier, mobiliers scolaires, matériel informatique, jeux pour enfants (skate), divers immobilisations.
- **Environnement et espaces verts : 10 000 €**
Plantations et aménagements.
- **Acquisitions foncières : 12 000 €**
- **Part communale travaux CDC/Syndicat : 65 000 €**
- **PLU/Bureau d'études : 5 000 €**

« **Recettes d'investissement** » :

- Excédent 2018 : 411 000 €
- Reste à réaliser : 171 000 €
- Affectation en réserve : 171 000 €
- Amortissement subventions : 33 000 €
- Autofinancement : 429 000 €
- FCTVA : 250 000 €
- Taxe aménagement (sur les nouvelles constructions) : 100 000 €
- TLE (zone de Chagneau) : 400 000 €
- Cession : 1 000 000 €
- Enveloppe globale de subventions estimée à 200 000 € (Département, DETR, FDAEC)
- Emprunt : 570 000 €

Monsieur le Maire rappelle que le niveau d'endettement de la commune est de 382 €/hab, soit bien en dessous de la moyenne de la strate qui est à 702 €/hab. Avec le nouvel emprunt, le taux d'endettement passera à 600 €/hab et restera donc en-dessous de cette moyenne.

Monsieur le Maire précise qu'au terme du mandat, même avec un niveau d'investissement exceptionnellement élevé cette année, la situation laissée pour la prochaine mandature est très saine.

Après lecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget de l'exercice 2019 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

✓ section d'investissement	3 760 800.00 €
✓ section de fonctionnement	3 407 000.00 €

FINANCES LOCALES – CONTRIBUTIONS BUDGÉTAIRES

2019.09.04-06 MISSION LOCALE – COTISATION 2019

Pour rappel, La Mission Locale du Médoc est une association loi 1901 dont la mission est de lutter contre le chômage des jeunes déscolarisés de 16 à 25 ans.

Nadine DUCOURTIOUX présente quelques chiffres concernant notre commune :

- 11 jeunes en 1^{er} accueil soit 3 de plus qu'en 2018 (63,6 % de jeunes femmes)
- 17 jeunes en demande d'insertion soit 8 de plus qu'en 2018 (52,9 % de jeunes femmes)
- 24 jeunes ont été reçus en entretiens individuels réguliers soit 9 de plus qu'en 2018
- 43 jeunes en contact (téléphone, mail) soit 2 de plus qu'en 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à la Mission Locale du Médoc, une cotisation d'un montant de 3 634 € pour l'année 2019.

Monsieur le Maire est chargé d'effectuer les démarches nécessaires et de signer tout document s'y rapportant.

DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈME – ENSEIGNEMENT – CLASSE DÉCOUVERTE

2018.09.04-07 PARTICIPATION DES FAMILLES À LA CLASSE DÉCOUVERTE

Florise SICHEL informe le Conseil Municipal que les enseignants des classes de CM2 organisent une classe découverte, à Saint-Georges-de-Didonne (17) du 27 au 29 mai 2019. Le coût de cette initiative est d'environ 10 594.60 € (activités + frais de séjour et de transport).

Une participation est demandée aux familles en fonction de leur quotient familial, soit :

- ✓ 24.00 € → quotient familial < 650.00 €
- ✓ 48.00 € → 650.00 € < quotient familial < 1 100.00 €
- ✓ 64.00 € → quotient familial > 1 100.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord et charge Monsieur le Maire de signer les documents se rapportant à cette affaire.

DOMAINE ET PATRIMOINE – ACQUISITION

2019.09.04-08 ACQUISITION DE LA PARCELLE AW 600

Monsieur le Maire rapporte à l'Assemblée la proposition de Madame Monique VERDON de céder à la Commune la parcelle :

- ✓ AW 600
 - sise lieudit « Font de Canaou Sud »
 - d'une contenance de 23 791 m²
 - située en zone N – futaies résineuses

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ valide ce projet d'acquisition,
- ✓ propose le prix de 10 000 € pour la totalité du terrain, les frais d'actes notariés restant à la charge de la Commune,
- ✓ charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et de signer tous documents et actes se rapportant à cette affaire.

DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIÉNATIONS

2019.09.04-09 CESSION PARCELLE AN 812p et 814p – LOT B

Monsieur le Maire rapporte aux membres du Conseil la proposition de Monsieur et Madame RIVIERE d'acquérir la parcelle AN 812p et 814p – Lot B, au prix de 150 000 €, en vue de construire une maison d'habitation.

Vu l'estimation de France Domaine ;

Vu l'offre susvisée ;

L'Assemblée, à l'unanimité, entérine la cession immobilière de la parcelle AN 812p et 814p, d'une contenance approximative de 848 m² et située Lieudit « Guiton » :

- ✓ au profit de Monsieur et Madame RIVIERE,
- ✓ au prix de 150 000 €.

Monsieur le Maire est chargé d'effectuer les démarches nécessaires et de signer tous documents et actes se rapportant à cette affaire.

DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIÉNATIONS

2019.09.04-10 CESSION PARCELLE AN 812p – LOT C

Monsieur le Maire rapporte aux membres du Conseil la proposition de Monsieur et Madame PONCETEAU d'acquérir la parcelle AN 812p – Lot C, au prix de 160 000 €, en vue de construire une maison d'habitation.

Vu l'estimation de France Domaine ;

Vu l'offre susvisée ;

L'Assemblée, à l'unanimité, entérine la cession immobilière de la parcelle AN 812p, d'une contenance approximative de 799 m² et située Lieudit « Guiton » :

- ✓ au profit de Monsieur et Madame PONCETEAU,
- ✓ au prix de 160 000 €.

Monsieur le Maire est chargé d'effectuer les démarches nécessaires et de signer tous documents et actes se rapportant à cette affaire.

DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIÉNATIONS

2019.09.04-11 CESSION PARCELLE AN 812p – LOT D

Monsieur le Maire rapporte aux membres du Conseil la proposition de Monsieur GRELIER et Madame DE CASTRO d'acquérir la parcelle AN 812p – Lot D, au prix de 150 000 €, en vue de construire une maison d'habitation.

Vu l'estimation de France Domaine ;

Vu l'offre susvisée ;

L'Assemblée, à l'unanimité, entérine la cession immobilière de la parcelle AN 812p, d'une contenance approximative de 865 m² et située Lieudit « Guiton » :

- ✓ au profit de Monsieur GRELIER et Madame DE CASTRO,
- ✓ au prix de 150 000 €.

Monsieur le Maire est chargé d'effectuer les démarches nécessaires et de signer tous documents et actes se rapportant à cette affaire.

DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE

2019.09.04-12 PROTOCOLE D'ACCORD DANS LE CADRE D'UN RECOURS À TRANSACTION

Par délibération 2017.21.11-12, le Conseil Municipal autorisait la cession de la parcelle AN 879 (ex AN 717p), sise allée de Canot à Monsieur et Madame DOMINGUES, au prix de 135 000 €, pour la construction d'une maison d'habitation.

Suite à la constatation de la présence de remblais lors des travaux de terrassement, non détectés par l'étude de sol, des fondations complémentaires sont nécessaires et impliquent un surcoût de la construction.

Où cet exposé, les membres de l'Assemblée proposent d'accompagner Monsieur et Madame DOMINGUES dans la prise en charge d'une partie de ces travaux supplémentaires, par le versement d'une indemnité transactionnelle d'un montant de 10 000 €, sous réserve d'un renoncement à tout recours ultérieur contre la Mairie d'Arsac, concernant ces mêmes faits.

Monsieur le Maire est chargé d'effectuer les démarches nécessaires et de signer un protocole d'accord dans le cadre d'un recours à transaction. Le projet de convention est remis en annexe de la délibération.

DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2019.09.04-13 DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT ET DE SON SUPPLÉANT AU SEIN DU SYNDICAT DU PARC NATUREL RÉGIONAL

Considérant le courrier daté du 21 mars 2019 par lequel le Syndicat mixte Pays Médoc informe la Commune de l'aboutissement de la procédure de création du Parc naturel régional Médoc,

Considérant, selon ce courrier, que le décret du Premier Ministre portant création du PNR Médoc est attendu pour la fin du premier semestre 2019, avec tenue du premier Comité Syndical immédiatement après,

Considérant la nécessité de désigner les délégués par anticipation sur la date de création du Parc, afin de tenir les échéances imposées, notamment pour le vote du budget du Syndicat mixte,

Considérant les statuts du nouveau syndicat mixte approuvés avec la Charte du PNR et annexés à l'arrêté préfectoral susvisé, lesquels prévoient en leur article 6 que les EPCI arrêtent la liste des délégués qui les représentent à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au moins par commune membre du PNR,

Considérant que la commune est donc amenée à désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, et d'en informer la Communauté de communes, afin que cette dernière arrête la liste des représentants de son territoire,

Considérant que le délégué sera appelé à participer aux décisions de l'assemblée délibérante du Syndicat Mixte du Parc et aux commissions thématiques dans lesquelles seront élaborées les modalités de mise en œuvre du programme d'actions du Parc,

Considérant que ce délégué sera le représentant de la Commune auprès du Parc et le relais du Parc auprès des instances communales et qu'il jouera donc un rôle important dans la mobilisation de tous les acteurs autour de ce bien commun qu'est le territoire du Parc naturel régional, son patrimoine, son projet,

Considérant la candidature de Madame Nadine DUCOURTIOUX en tant que déléguée titulaire et la candidature de Monsieur Frédéric AURIER en tant que délégué suppléant,

Après en avoir délibéré et procédé au vote à l'unanimité décide de désigner :

- ✓ Madame Nadine DUCOURTIOUX en qualité de déléguée de la Commune au Syndicat Mixte du Parc naturel régional Médoc,
- ✓ Monsieur Frédéric AURIER en qualité de délégué suppléant. Il siègera en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nadine DUCOURTIOUX,

La présente décision sera transmise à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Médoc Estuaire.

FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX COLLECTIVITÉS

2019.09.04-14 AFFECTATION DU FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES (F.D.A.E.C.) – EXERCICE 2019

Jean RENOUD informe les membres du Conseil Municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C) votées par le Conseil Départemental.

La répartition proposée par Madame Pascale GOT, Conseillère Départementale, permet d'envisager, pour notre Commune, une dotation de 11 770.00 €.

Après avoir écouté ces explications, l'Assemblée décide d'affecter cette somme à des travaux de voirie et plus particulièrement à l'aménagement de la voie et de l'assainissement pluvial de l'allée du Luquet. Le budget estimé est de 371 940.00 €.

Pour cela, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental d'un montant de 11 770.00 € et d'assurer le financement complémentaire par un autofinancement de 360 170.00 €.

FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX COLLECTIVITÉS

2019.09.04-15 PARTICIPATION COMPLÉMENTAIRE ACCORDÉE AU SDIS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande du Conseil Départemental de la Gironde auprès des collectivités locales, d'une augmentation de leur participation financière aux frais de fonctionnement du SDIS de la Gironde.

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut s'assurer que des économies de gestion soient faites par le SDIS, adapter les moyens aux besoins d'interventions qui ne sont plus les mêmes qu'il y a 30 ans. Avant l'activité principale était la défense incendie, aujourd'hui c'est le secours à la personne.

Cette demande du Département remet en cause le principe fondamental des transferts de compétences. Au moment du transfert de compétence, les recettes ont été transférées au Département. Sur ce sujet une question a été posée oralement à l'Assemblée Nationale, et la réponse est sans équivoque, toute augmentation de charges est à assumer par le Département.

D'autre part Monsieur le Maire s'interroge sur la participation de la Métropole. Participe-t-elle à la hauteur de ses sollicitations auprès des services du SDIS (entre 1,2 et 1,5 M€) ?

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, en soutien aux pompiers, notamment aux pompiers volontaires, d'accorder une participation complémentaire et exceptionnelle au SDIS pour un montant de 4 482.43 €.

Considérant cet exposé, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le versement de cette participation pour un montant de 4 482.43 € et autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui s'y rattache.

PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire souligne l'excellent travail de la bibliothécaire Cécile BRUNY.

Nadine DUCOURTIOUX présente quelques chiffres sur le bilan d'activité pour 2018 :

867 emprunteurs, 24 760 prêts de documents et de CD, 14 classes accueillies 59 fois, centre de loisirs, périscolaires, 53 bébés lecteurs, partenariat actif avec la bibliothèque de la Gironde.

16 000 livres, 1 577 périodiques et 205 CD-Rom.

Animations pour les enfants : 6 après-midis ludiques, ateliers papier, spectacle japonais, 3 séances de bébés lecteurs, jeux, spectacle de Noël.

Expositions : nombreuses visites de classes et centre de loisirs.

Travail en collaboration avec la bibliothèque du Pian-Médoc et la bibliothèque départementale.

Cécile BRUNY passe son concours cette année. Applaudissements de l'ensemble du Conseil Municipal pour la remercier de son travail.

De nombreux bénévoles interviennent également régulièrement pour la bibliothèque, et leur travail est salué par l'ensemble des élus.

3 stagiaires ont été reçus en 2018.

Monsieur le Maire rappelle que la bibliothèque d'ARSAC est un service gratuit.

PROJET DE RÉDUCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC NOCTURNE

Projet présenté par Florise SICHEL.

Un diagnostic de l'existant en terme d'éclairage public a été établi par Gérard SONGY.

Bilan : Pour une meilleure efficacité il faut changer les armoires qui sont toutes obsolètes. Le coût du changement a été estimé à 17 000 € (comme voté précédemment dans les dépenses d'investissement).

Ce changement des horloges va permettre de programmer au mieux les heures d'allumage et d'extinction et de prévoir une extinction de l'éclairage public nocturne sur des tranches horaires précises.

Il est proposé de lancer un questionnaire auprès de la population sur ce projet. Ce questionnaire sera disponible en Mairie, sur le site internet, panneau d'affichage, sur la newsletter, sur la page Facebook de la commune.

Florise SICHEL rappelle que beaucoup de communes ont adopté et continuent d'adopter cette démarche.

PAYS MÉDOC

Monsieur le Maire invite les élus à consulter le bilan d'activités 2018 du Pays Médoc sur leur site internet.

L'OISEAU LIRE

La Communauté de communes a été sollicitée pour attribuer une subvention à l'Association OISEAU LIRE. La CDC refuse depuis 2018 l'attribution de subvention à cette association car l'ensemble des communes de la CDC n'est pas concerné.

Monsieur le Maire alerte sur la situation financière compliquée de cette association. Même si Monsieur le Maire trouve leurs actions et interventions intéressantes, certaines prévisions d'actions pour 2019 sont surprenantes avec notamment : équilibre alimentaire, familles de féculents, addiction, vaccination,...

Ces sujets sont traités par ailleurs par des professionnels, des pharmaciens, des médecins.

La commune accompagnera tout de même cette association en fonction du nombre d'apprenants. Monsieur le Maire rencontrera la présidente comme d'autres communes l'ont fait.

Nadine DUCOURTIOUX intervient en indiquant que cela fait 10 ans que cette association demande des aides et qu'il y a des problèmes de gestion. Ce qu'ils font nécessiterait l'ouverture d'un centre social. Il y a une volonté d'aider les gens mais il y a des associations et organismes qui pourraient prendre le relais. Ils auraient dû rester sur leurs fondamentaux.

Monsieur le Maire indique qu'il reviendra vers les élus au moment du vote des subventions aux associations pour voir à quelle hauteur la commune pourrait intervenir.

PLANNING DES TRAVAUX A VENIR

Jean-François INDA dresse le planning des appels d'offres et travaux en cours et à venir :

VOIRIE :

- ✓ Allée du Luquet : appel d'offre en cours avec réception des offres au 5 avril 2019.
Conseil Municipal à prévoir début mai pour attribution du marché. Prévisions de lancement des travaux début juillet.
- ✓ Avenue du Lac : appel d'offre en cours, réponses attendues pour le 6 mai. Conseil Municipal pour attribution en juin. Démarrage des travaux au plus tard en septembre.
- ✓ Allée de Linas : travaux de sondage effectués ce jour. On attend les retours des analyses fin avril. Le DCE sera établi ensuite en fonction des résultats des sondages pour mi-mai. Analyse des offres fin juin. Lancement des travaux à prévoir en octobre.
- ✓ Chicane Lariaud, allée de Pilot et de Canot dans le cadre du marché à bon de commande de la CDC.

Monsieur le Maire intervient concernant la chicane de Lariaud qui dans l'état n'est pas satisfaisante. Cette rue est très pratiquée aujourd'hui et le sera davantage dans l'avenir, il convient donc de réfléchir à des solutions de ralentissement satisfaisantes.

BATIMENTS :

- ✓ Quartier des écoles : lancement de la consultation au 15 avril ; plusieurs échanges avec Valérie LE GOFF concernant l'organisation et le phasage des travaux, qui manquent au DCE et qui ont un impact sur les coûts d'intervention des entreprises. Les conditions d'intervention seront en effet particulières puisque chantier en milieu scolaire et périscolaire pendant des périodes d'occupation.

Retour théorique des offres pour le 16 mai pour un retour des analyses fin mai et une attribution lors d'un Conseil Municipal à prévoir en juin.

Monsieur le Maire demande à tous de noter cette date du 18 juin pour le Conseil Municipal et demande à tous les élus de bloquer la date du 26 mai 2019 pour les élections européennes dont les bureaux de vote devront rester ouvert jusqu'à 20h00.

Jean-François INDA revient sur le projet d'aménagement du quartier des écoles concernant les prévisions de démarrage des travaux et explique qu'un démarrage début juillet est peu probable.

- ✓ Salle socioculturelle : rénovation par tranches. Lancement d'une mise en conformité électrique dans un premier temps. Le but étant de terminer avant fin juillet les travaux côté salle de langue et solfège.
- ✓ Projet agrandissement élémentaire : le chantier a démarré. Florise SICHEL demande des informations quant aux travaux de réfection des plafonds des deux classes existantes. Le choix qui a été fait est de floquer les plafonds au lieu de les faire tomber. Ils seront donc doublés. L'idée est d'avoir la nouvelle classe hors d'eau hors d'air pour le début des vacances scolaires et d'y stocker le matériel des deux classes existantes pendant leur réfection.

Monsieur le Maire est très heureux de terminer son mandat sur un budget d'investissement aussi chargé en travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Document de clôture

Numéros d'ordre des délibérations :

- ✓ **2019.09.04-01** – Présentation et vote du compte administratif 2018
- ✓ **2019.09.04-02** –Présentation et vote du compte de gestion 2018
- ✓ **2019.09.04-03** –Affectation des résultats 2018
- ✓ **2019.09.04-04** –Vote des taxes locales 2019
- ✓ **2019.09.04-05** – Présentation et vote du budget primitif 2019
- ✓ **2019.09.04-06** –Cotisation Mission Locale 2019
- ✓ **2019.09.04-07** –Participation des familles à la classe découverte
- ✓ **2019.09.04-08** – Acquisition de la parcelle AW 600
- ✓ **2019.09.04-09** – Cession des parcelles AN 812p et 814p – Lot B
- ✓ **2019.09.04-10** – Cession de la parcelle AN 812p – Lot C
- ✓ **2019.09.04-11** – Cession de la parcelle AN 812p – Lot D
- ✓ **2019.09.04-12** – Protocole d'accord dans le cadre d'un recours à transaction
- ✓ **2019.09.04-13** – Désignation d'un représentant et de son suppléant au sein du Syndicat du Parc Naturel Régional
- ✓ **2019.09.04-14** – Affectation du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) – Exercice 2019
- ✓ **2019.09.04-15** – Participation complémentaire accordée au S.D.I.S.